



**PRÉFET
DE L'HÉRAULT**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale des territoires et de la mer
Service territoire et urbanisme**

Montpellier, le **21 AOUT 2020**

Affaire suivie par : Thomas TOURNAY
Téléphone : 04 34 46 61 27
Mél : thomas.tournay@herault.gouv.fr

Le préfet de l'Hérault

à

Mesdames et Messieurs les présidents des établissements
publics de coopération intercommunale compétents en
matière de schéma de cohérence territoriale ou de plan local
d'urbanisme,

Mesdames et Messieurs les maires,

Objet: renouvellement de la commission de conciliation urbanisme

PJ : modalités

Le mandat des maires ou conseillers municipaux élus au sein de la commission de conciliation en matière d'élaboration de schémas de cohérence territoriale, de schémas de secteur, de plans locaux d'urbanisme et de cartes communales est arrivé à expiration depuis le renouvellement général des conseils municipaux. En conséquence, il convient de procéder à l'élection des nouveaux membres dans l'optique de la tenue d'une réunion d'installation en novembre prochain.

Cette instance est composée à parts égale de six élus communaux et de six personnes qualifiées dans les domaines de l'aménagement, de l'architecture et de l'urbanisme dont un représentant d'une association agréée de protection de l'environnement. Elle peut être saisie en cas de différend intervenant dans le cadre d'une procédure d'élaboration ou d'évolution d'un document d'urbanisme et formule à ce titre des propositions. Elle donne également un avis sur la répartition de la dotation générale de décentralisation pour les documents de planification territoriale.

Les élections se dérouleront dans l'Hérault du 17 octobre au 26 octobre au moyen d'un vote par correspondance. Vous trouverez en annexe au présent courrier le calendrier détaillé et les modalités concrètes de déroulement de ces élections.

Je vous invite à vous mobiliser pleinement dans le renouvellement de cette instance qui contribue au bon fonctionnement du territoire.

Le préfet,

Pour le Préfet et par délégation,

Le Secrétaire Général

Thierry LAURENT

Liste de destinataires in fine

Liste des destinataires

- Établissements publics de coopération intercommunale compétents en matière de schéma de cohérence territoriale ou de plan local d'urbanisme

Montpellier Méditerranée Métropole
50 place Zeus
CS39556
34961 Montpellier Cedex 2

CC Sud-Hérault
1 Allée du Languedoc
34620 PUISSERGUIER

CA Sète Agglopôle Méditerranée
4 avenue d'Aigues
BP600
34110 FRONTIGNAN

CC du Minervoix au Caroux
16 place du Foirail
34220 SAINT-PONS DE THOMIERES

CA du Pays de l'Or
Zone Aéroportuaire
300 Avenue Jacqueline Auriol - CS70040
34137 MAUGUIO CEDEX

CC les Avant-Monts
ZAE L'Audacieuse
34480 MAGALAS

CA Hérault Méditerranée
Z I Le Causse
22 av Du 3eme Millénaire
34630 SAINT THIBÉRY

CC du Clermontais
espace Marcel Vidal
20 avenue Raymond Lacombe
34800 CLERMONT L'HERAULT

CA Béziers Méditerranée
quai ouest
39 boulevard de Verdun
CS30567
34536 BEZIERS CEDEX

CC la Domitienne
1 Avenue de l'Europe
34370 MAUREILHAN

CC Lodévois Larzac
Espace Marie-Christine Bousquet
7 place Francis Morand
34700 LODEVE

CC Pays de Lunel
152 Chemin des Merles
34400 LUNEL

CC Grand Pic Saint Loup
Hôtel de la Communauté
25 allée de l'Espérance
34270 SAINT-MATHIEU-DE-TREVIERS

CC Vallée de l'Hérault
BP 15 - 2 parc d'activités de Camalcé
34150 GIGNAC

CC Grand Orb
6t rue René Cassin
34600 BEDARIEUX

CC des Cévennes Gangeoises et Suménoises
26 avenue Pasteur
34190, GANGES

SIVU du Piémont Minervois
mairie d'Azillanet
34210 AZILLANET

SIVU pour l'étude et la réalisation d'un POS
intercommunal
sur les communes de Boisset, Ferrals-les-
Montagnes et Rieussec
mairie de Ferrals-les-Montagnes
34210 FERRALS-LES-MONTAGNES

- Les communes de l'Hérault

